



## TARIFS ANNÉE SCOLAIRE 2020-2021

- FRAIS D'INSCRIPTION POUR LES NOUVEAUX ELEVES : 50€ par enfant
- FRAIS DE REINSCRIPTION POUR LES ANCIENS ELEVES (qui seront déduits de la première facture) :  
**A RÉGLER IMÉRATIVEMENT EN CHÈQUE AVANT LE 19 JUIN POUR CONFIRMER LA REINSCRIPTION.**  
50€ (1 enfant)                      80€ (2 enfants)                      100€ (3 enfants)                      110€ (4 enfants et plus)
- CONTRIBUTION ANNUELLE DES FAMILLES (comprenant la cotisation congréganiste) prélevée sur 10 mois :  
1 enfant : 680€\*                      2 enfants : 1150€\*                      3 enfants : 1530€\*                      4 enfants et plus : 1765€\*  
\*assurance scolaire offerte
- COTISATION DIOCESAINE ANNUELLE OBLIGATOIRE : 33€ par enfant
- FOURNITURES SCOLAIRES (montant annuel) : cela comprend toutes les fournitures de papeterie (cahiers, classeurs et feuilles) et de librairie (fichiers, manuels) : Maternelles : 35€                      Élémentaires : 45€
- SORTIES/ACTIVITES PEDAGOGIQUES (MONTANT ANNUEL) : 20€
- RESTAURATION :

TARIFS MENSUELS			
	Repas élémentaire	Repas maternelle	Panier repas
2 jours par semaine	35€	33,50€	23€
3 jours par semaine	52€	49,50€	34,50€
4 jours par semaine	69,50€	66€	45,50€
A LA CARTE	5,40€	5,15€	3,50€

Les vacances scolaires n'entraînent pas de réduction ; le nombre des repas est annualisé.

Tout repas supplémentaire pris par rapport au forfait choisi sera tarifé à la carte.

\* Les paniers repas sont réservés exclusivement aux enfants ayant un PAI allergie/intolérance alimentaire.

- GARDERIE/ETUDE

TARIFS MENSUELS			
	Matin	16h45-18h30	Etude*
2 jours par semaine	16€	21,40€	22,85€
3 jours par semaine	21,10€	28,20€	30,25€
4 jours par semaine	22,50€	30,05€	32,15€
A LA CARTE	2,80€	3,70€	4€

Toute présence supplémentaire par rapport au forfait sera tarifée à la carte.

\* Le tarif comprend l'étude de 17h00 à 18h00 et la garderie jusqu'à 18h30.

- COTISATIONS AUX ASSOCIATIONS DE L'ECOLE (FACULTATIVES) :
  - APEL (Association des parents d'élèves) : 25€
  - OGEC (Organisme de gestion de l'école) : 10€
- REGLEMENT FINANCIER :
  - Tout règlement se fera de préférence par prélèvement bancaire
  - La restauration, la garderie et l'étude sont dues dans leur intégralité pour tout mois commencé
  - Sur demande, le montant de la restauration et/ou de la garderie/étude sera remboursé pour tout mois commencé à compter de 8 jours d'absence justifiée (certificat médical)
  - Pour tout changement de forfait en cours d'année, merci de le signaler par écrit au secrétariat le mois précédent.
  - Tout mois de scolarité entamé est dû dans son intégralité.